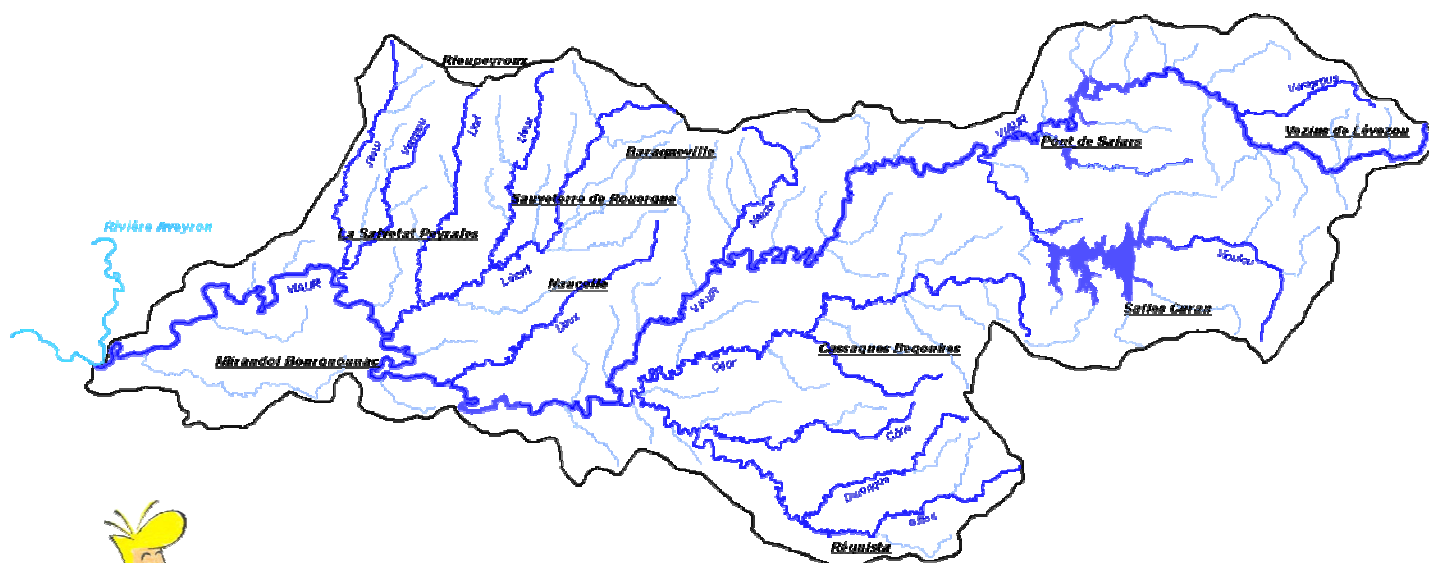




# CONTRAT DE RIVIÈRE DU VIAUR

## VISION GLOBALE DU CONTRAT DE RIVIERE DU VIAUR 2008 - 2012



### SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Place de l'Hotel de ville - 12800 NAUCELLE  
Tél : 05.65.71.12.64 - Email : karine.lacam@riviere-viaur.com  
Site Internet : <http://riviere-viaur.com>

## **AXES STRATEGIQUES D'INTERVENTION**

### **Vers le "bon état des eaux" de nos rivières et lacs pour 2015 (ou 2021) :**

Sur les 12 masses d'eaux superficielles de son territoire, le Viaur compte

- une seule masse d'eau en bon état au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'eau : le Viaur amont ;
- une masse d'eau en masse d'eau fortement modifiée : Viaur en aval du barrage de Pont de Salars
- 10 autres en mauvais état écologique du fait d'une biologie médiocre, d'une qualité d'eau souvent impactée par des pollutions organiques d'origine agricole et de dégradations hydromorphologiques importantes, notamment sur les têtes de bassin.

**Face à ce constat, le 2ème contrat de rivière s'est organisé pour répondre aux enjeux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et a fait de la prise en compte des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques son axe majeur d'intervention.**

**Cette orientation se traduit :**

- au niveau de la nature et de la localisation des actions proposées (ex: PAT Céor-Giffou, inventaire espèces remarquables ...),
- au niveau méthodologique (ex association de tous les "acteurs naturalistes" dans la définition du PPG...),
- au niveau thématique (réflexion par rapport à l'aménagement du territoire, ...).

A noter que les actions liées aux milieux naturels et à l'agriculture représentent à elles seules 60 % du budget total prévisionnel du contrat de rivière traduisant un nouvel engagement pour la politique de l'eau sur notre territoire.

## **LA QUALITE DES EAUX**

### **- Développer la connaissance de la qualité des eaux de surface :**

Un effort particulier sera fait concernant le suivi biologique.

### **- Améliorer le traitement et la gestion des effluents domestiques :**

- Assainissement collectif prioritaires : 2 stations ont été identifiées ainsi que les bourgs à proximité des lacs
- Fonctionnement des systèmes épuratoires collectifs : les efforts d'investissement des collectivités doivent être poursuivis par la gestion des branchements, réseaux de collecte et stations collectives de façon à améliorer les performances des systèmes épuratoires.
- Assainissement individuels : des programmes ambitieux de réhabilitation de ces systèmes sont prévus.
- Concernant les hébergements saisonniers, des opérations importantes doivent être engagées notamment en bordure des grands lacs. Ces opérations permettront d'améliorer la qualité des eaux de baignade.

### **- Développer une dynamique forte dans le cadre de l'opération Agri Viaur :**

Un programme de travail très ambitieux et ciblé sur un sous bassin (le Céor Giffou) est prévu concernant des problématiques de gestion ponctuelle des effluents, de gestion de la fertilisation des sols et de gestion de l'espace rural. Ce travail ne pourra être réalisé qu'avec l'implication forte de tous les acteurs du territoire.

## LES MILIEUX AQUATIQUES

- **Améliorer le fonctionnement hydro morphologique des cours d'eau** : principale problématique identifiée dans le cadre de la DCE sur le bassin versant du Viaur
- **Affiner les objectifs de gestion et donc la typologie des travaux de gestion de la ripisylve** : développer la concertation entre les divers acteurs du territoire
- **Conserver et améliorer la biodiversité, qualité remarquable de notre territoire** : gestion des espèces et habitats remarquables.
- **Mettre en œuvre et développer un programme de gestion et de restauration des zones humides du bassin versant du Viaur**

## LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

- **Améliorer la connaissance et la gestion des débits**
- **Accompagner la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Adduction en Eau Potable pour assurer une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante**
- **Optimiser la gestion locale de l'eau au travers d'actions thématiques et conformément aux préconisations du PGE.**

## VALORISER LES PAYSAGES

- **Accompagner les projets de développement touristique**
- **Favoriser et encadrer l'accès à l'eau** : création de points d'accès à l'eau (aire de pique nique, de détente...), de sentiers de randonnées, passerelles....

## ANIMATION ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE

- **Assurer la concertation et la coordination de tous les acteurs locaux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques :**
  - réaliser une base de données afin de suivre l'évolution des milieux aquatiques
  - développer le Système d'Information Géographique (outil d'aide à la décision primordial)
  - partager l'ensemble des informations avec les acteurs de la gestion de l'eau
  - développer un plan de gestion du bassin versant : outil de mise en cohérence des actions menées sur le bassin versant du Viaur
- **Garantir la réalisation, la cohérence et la coordination des opérations prévues**
- **Valoriser, porter à connaissance les actions entreprises**
- **Communiquer, sensibiliser, informer pour impliquer la population au sens de la DCE**
- **Préparer et engager un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

## LE PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE VIAUR (2007 - 2012)

### Acquisition de connaissances

**Données déjà disponibles :**  
- Diagnostic de l'Activité Agricole

Suivi quantitatif (B2.1)

Suivi de la qualité des  
eaux (A1.1 à A1.5)

Plan de Gestion  
Pluriannuel  
(B1.2A)

Gestion des sous produits de  
l'épuration (A6)

**Données déjà disponibles :**

- Travail de suivi, de diagnostic réalisé  
depuis 1998

Inventaire, atlas des Zones  
humides (B1.4C)

Compléter et actualiser les  
connaissances Habitats et  
Biodiversité (B1.5A)

### Concertation et suivi

**PLAN DE GESTION DU BASSIN VIAUR  
(C1-2 et Volet C1-3)**

**Animation, Coordination**  
(Action C1.1 ; C1 .4)

### Phase de réalisation

**Animateur  
Agri Viaur  
(A7.3)**

Espaces  
agricoles :  
Programme Agri  
Viaur (A7,1 et  
A7,2)

**Coordinateur Milieux  
(Action B1.5 B)**

Programme Habitat  
et Biodiversité  
(B1.3A ; B1.3B ;  
B1.4B; B1.4D et  
B1.6 et B1.7)

**Gestion Quantitative :**  
(B2.2 ; B2. 3)

**Tech. et Animateur  
« Zones Humides »  
(B1.4A)**

Gestion des Espaces  
urbanisés et des  
usages (A2.1; A3.2;  
A4; A5; B2.3 ; B2.5)

**Tech. SPANCS  
(A3.1)**

Programme de  
sensibilisation et  
communication (C2.1  
et C2.2)

**Tech. Assainissement  
Collectif (A2.2)**

Programme  
d'accompagnement des  
usages (D1; D2; D3 ;  
D4)

**Tech. Rivière  
(B1.2D)**

Plan Pluriannuel de  
Gestion des Berges  
(B1.2.B et B1.2 C)

## Volet A1 : LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

### - Renforcer le suivi de la qualité des eaux :

- Physicochimie
- Biologie : suivi invertébrés, poissons et température
- Sanitaire des eaux de baignade

**Total Volet A 1 :**  
286 720 €

### - Réaliser un suivi du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines pour répondre aux exigences de la DCE et atteindre le bon état

## Volet A2 : ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- 1) Créer, réhabiliter des STEP
- 2) Améliorer le rendement épuratoire de certaines petites stations existantes
- 3) Assainir les hébergements saisonniers en bordure de cours d'eau et lacs
- 4) Améliorer la gestion des boues d'épuration

**Total Volet A 2 :**  
8 212 375 €

### ASSAINISSEMENT AUTONOME :

- 1) **Pérénniser les postes** de techniciens SPANCS
- 2) **Améliorer la gestion des matières de vidange**
- 3) Réaliser des opérations collectives de **réhabilitation de l'Assainissement Individuel**

**Total Volet A 3 :**  
5 685 000 €

### ASSAINISSEMENT HEBERGEMENTS SAISONNIERS

**Total Volet A 4 :**  
1 056 000 €

### ASSAINISSEMENT DES TPE AGRO ALIMENTAIRE

**Total Volet A 5 :**  
982 500 €

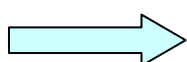
### GESTION DES SOUS PRODUITS DE L'EPURATION

**Total Volet A 6 :**  
15 000 €

## Volet A3 : GESTION DE L'ESPACE RURAL

### Créer une dynamique forte sur ce sujet :

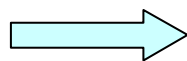
- Territoire prioritaire : sous **bassin Céor Giffou**
- Mieux cibler les investissements de lutte contre les pollutions de manière à augmenter l'efficacité sur les milieux
- Intensifier le travail, la collaboration entre le monde agricole et le monde des rivières : gestion des berges, travail sur les têtes de bassin, petits émissaires...
- Travailler le volet quantitatif sur certains bassins qui semblent en déséquilibre : évaluation de l'impact de petits barrages, collinaires et mise en place de mesure de gestion.
- Maintenir sur le bassin du Viaur une **animation forte** : poste Espace Rural à temps plein au syndicat



### Programme d'actions ciblé sur le bassin versant Céor Giffou :

- Diagnostic environnement et diagnostics fins
- Mise en œuvre des opérations :
  - . Mesures agri environnementales territorialisées
  - . Investissements (mise aux normes des bâtiments ; système d'abreuvement ; plantation haies)
  - . Formations / accompagnement technique

Sera défini dans un avenant

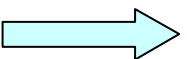


### Programme d'actions hors bassin versant Céor Giffou

(3 dernières années du CRV)

- Mise en œuvre des opérations :
  - . Investissements (mise aux normes des bâtiments ; système d'abreuvement ; plantation haies)
  - . Formations / accompagnement technique

Sera défini dans un avenant



### Animation du programme Agri Viaur

**Total Volet A7.3 :  
300 000 €**

## Volet B1-1 : GESTION DES MILIEUX : LA RIPISYLVE

### Equipe du Contrat de Rivière :

- Pérenniser les postes existants : Technicien et Agents
- Créer un second poste de Technicien (voir volet B1-4 B en complément : missions à définir : piscicole, gestion des milieux)
- Créer 4 postes d'agents d'entretien

**Total Volet B1 -1 :**  
1 894 000 €

### Programmation des travaux :

- Réaliser un nouveau programme d'Intervention sur le territoire du SMBVV (2009-2013) : ce programme devra prendre en compte les enjeux : piscicole, avifaune, canoë Kayak ...

**Continuer la réalisation des travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges** : fin du premier programme puis selon le programme d'intervention qui sera défini.

## Volet B1-2 : GESTION DES MILIEUX : GESTION PISCICOLE

- **Réaliser les actions prévues** avec nos partenaires techniques : aménagements piscicoles (effacement et / ou équipement des chaussées, aménagement de caches, frayères...)

**Total Volet B1 -2 :**  
220 000 €

- **Continuer et développer le partenariat avec les associations et fédérations de pêche** : mise en œuvre du Plan de Gestion Piscicole et du Plan de Développement de la Pêche Loisirs sur le bassin versant du Viaur

## Volet B1-3 : GESTION DES MILIEUX : ESPECES ET HABITATS

- Renforcer l'Animation et l'Assistance technique pour la gestion des zones humides

**Total Volet B1 - 3 :**  
1 338 000 €

- Continuer et développer les programmes de restauration, de gestion et d'entretien des zones humides puis extension du travail sur l'ensemble du bassin versant du Viaur
- Continuer et compléter la réalisation d'un atlas des zones humides sur le bassin versant du Viaur

## Volet B1- 4 à B1 - 6 : GESTION DES MILIEUX : Espèces, habitats et milieux remarquables

- Compléter les connaissances pour mieux prendre en compte la biodiversité du territoire

**Total Volet B1 - 4 :  
191 400 €**

- Participer à la gestion des sites naturels remarquables : coordonner la gestion d'un site de 54 hectares en bordure du Viaur ; favoriser l'émergence de nouveaux projets

**Total Volet B1 - 5  
et B1 - 6 :  
15 000 €**

- Recenser et éliminer des dépôts sauvages en bordure de cours d'eau (collaboration avec les techniciens "déchets")

- Favoriser l'acquisition des bords de berges par les communes

## Volet B2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX

- Fiabiliser le réseau de suivi

**Total Volet B2 :  
25 000 €**

- Accompagner la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Adduction d'Eau Potable

- Accompagner la mise en oeuvre du PGE Aveyron et du PGE Tarn

- Mettre en oeuvre les actions prévues sur le bassin versant Viaur :

- Améliorer la gestion des débits
- Favoriser les économies d'eau
- Gestion des ressources pour les activités agricoles
- Sensibiliser le grand public aux économies d'eau



**Volet C1 : Animation, suivi et développement de la gestion intégrée**

- Pérenniser l'Animation et le secrétariat du Contrat de Rivière
- Définir un Plan de Gestion du bassin versant du Viaur
- Développer une base de données et un SIG partagé entre les divers acteurs de la gestion de l'eau
- Préparer et engager un SAGE

**Total Volet C1 :**  
**520 000 €**

**Volet C2 : SENSIBILISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION**

- Informer et sensibiliser la population locale aux enjeux de la gestion de l'eau
- Sensibiliser les jeunes

**Total Volet C2 :**  
**242 900 €**

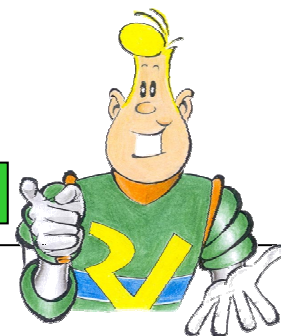
**Volet D : VALORISATION DU PATRIMOINE  
ET DES USAGES LIES A L'EAU**

- Valoriser les paysages
- Valoriser le patrimoine naturel

**Total Volet D :**  
**145 000 €**

## EN CONCLUSION :

### DES OPERATIONS A CONTINUER



#### Gestion qualitative :

- Suivi de la qualité des eaux
- Assainissement domestique collectif : des efforts particuliers sont à réaliser sur certains bourgs
- Assainissement non collectif : réalisation de travaux de réhabilitation

#### Gestion des milieux :

- Travaux de restauration et d'entretien de la végétation des berges
- Travaux de gestion des espèces et habitats

#### Valorisation du patrimoine rivière :

- Continuer le travail de valorisation mené avec les communes

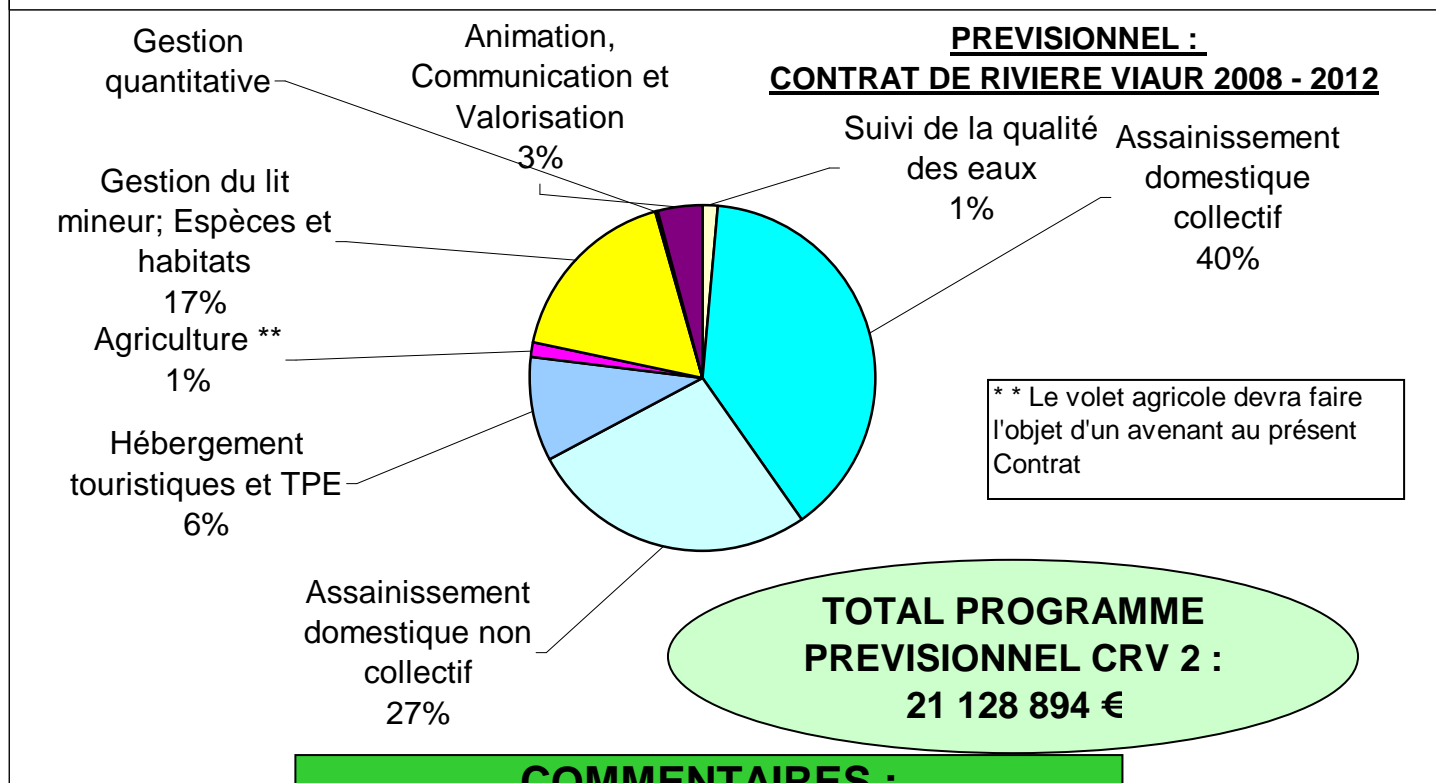
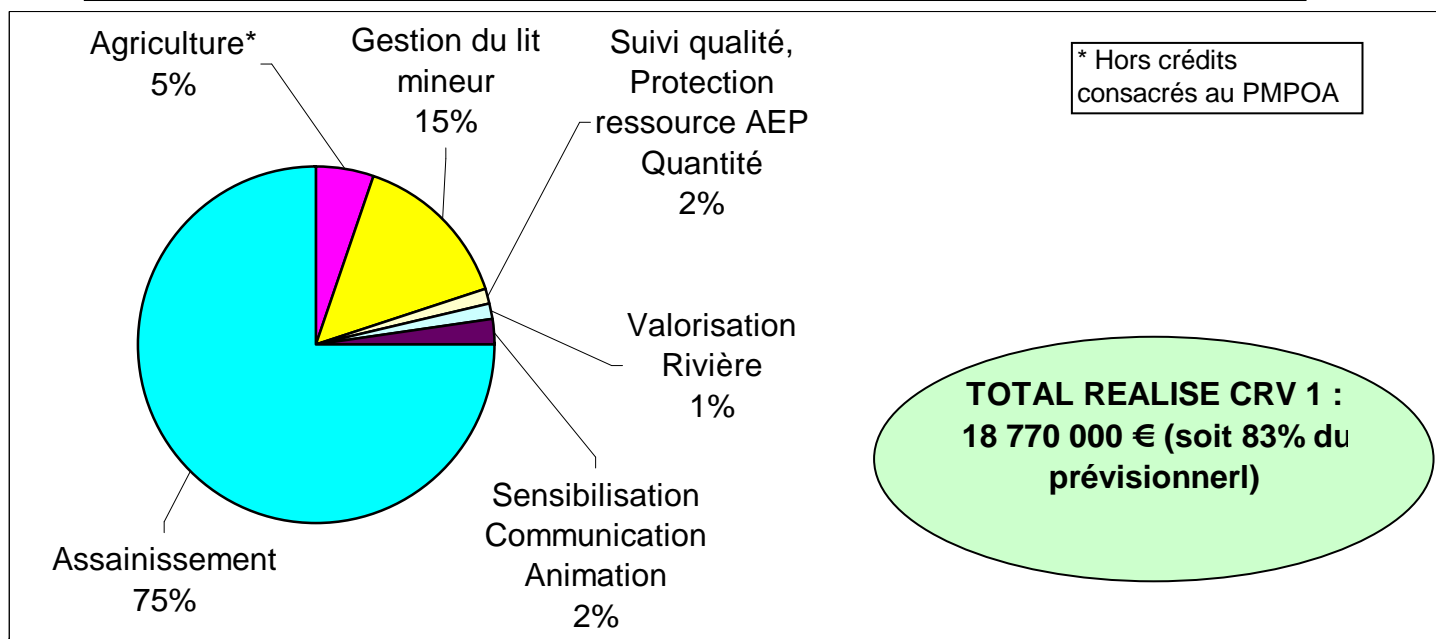
#### Communication Sensibilisation :

- Continuer les actions à destination des écoles et du grand public

### DES OPERATIONS A INITIER ET/OU DEVELOPPER

- Suivi de la qualité des eaux : meilleure prise en compte des aspects Biologiques
- Assainissement domestique : Traiter les effluents des hébergements saisonniers et des Très Petites Entreprises
- Assainissement Agricole : Opération Agri Viaur : programme de travail ambitieux à destination des agriculteurs
- Gestion des espèces et des habitats : meilleure prise en compte dans l'ensemble des opérations de gestion des milieux
- Améliorer la gestion quantitative localement
- Développer le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur : adhésion des structures partenaires (transformation en syndicat mixte ouvert)
- Développer la gestion intégrée : Réaliser un SAGE

## EVOLUTION DES ACTIONS MENEES SUR LE BASSIN VERSANT DU VIAUR



### COMMENTAIRES :

Ce deuxième programme d'actions est, financièrement parlant, équivalent au premier programme d'actions déroulé de 200 à 2005. Cependant, le volet agricole devant faire l'objet d'un avenant, les actions qui pourront être proposées ne sont pas prises en compte dans cette synthèse.

On note malgré les efforts importants des collectivités lors du premier programme, un budget encore important consacré à l'assainissement domestique collectif.

**Une part importante de ce programme d'actions envisagé dans le contrat de rivière est consacrée à la gestion des pollutions diffuses et à la gestion des espèces et milieux remarquables de notre territoire. Cette évolution est en complète cohérence avec les enjeux identifiés sur notre territoire par la DCE et sa mise en oeuvre dans le cadre des Programmes de Mesures.**

**RECAPITULATIF GENERAL DU PLAN DE FINANCEMENT**

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE			EUROPE		AGENCE DE L'EAU		ETAT		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON		CONSEIL GENERAL DU TARN		AUTRES PARTICIPANTS / RESTE à DETERMINER			
		Identification	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	Noms	TAUX	Montant	
<b>VOLET A : AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX</b>																				
A1.1 : SUIVI QUALITATIF : Aspects Physico	142 455 €	SMBVV	20%	28 491 €	30%	42 737 €	50%	71 228 €												
A1.2 : SUIVI QUALITATIF : Aspects Biologiques	118 105 €	SMBVV	20%	23 621 €	30%	35 432 €	50%	59 053 €												
A1.3 : Suivi des eaux de baignade	11 160 €	SMBVV	20%	2 232 €	30%	3 348 €	50%	5 580 €												
A1.4 : Etude du fonctionnement et de la qualité des eaux souterraines	15 000 €	SMBVV	20%	3 000 €	15%	2 250 €	50%	7 500 €			15%	2 250€								
A1.5 : Suivi de la qualité des eaux : Opération Pilote Céor Giffou	Non Evaluée																			
A2.1 : Assainissement Collectif : Création réseaux	3 380 674 €	Communes	40%	1 352 270 €			20%	676 135 €					40%	1 352 270 €						
A2.1 : Assainissement Collectif : Réhabilitation réseaux	818 085 €	Communes	75%	613 564 €			25%	204 521 €					0%							
A2.1 : Assainissement Collectif : Création Réhabilitation STEP	3 705 616 €	Communes	35%	1 296 966 €			25%	926 404 €					40%	1 322 246 €	40%	160 000 €				
A2.1 : Assainissement Collectif : Diagnostic réseaux	40 000 €	Communes	30%	12 000 €			50%	20 000 €					20%	8 000 €						
A2.2 Fiabiliser les performances des systèmes épuratoires	268 000 €	Com de Communes	100%	268 000 €																
A3.1 Perenniser le suivi des ANC	1 485 000 €	Com de Communes	0%				36%	540 000 €										Particuliers	64%	945 000 €
A3.2 Réhabilitation ANC	4 200 000 €	Particuliers	50%	2 100 000 €			50%	2 100 000 €												
A4 : Traiter les eaux usées des hébergements touristiques	1 056 000 €	Particuliers	50%	528 000 €			50%	528 000 €												
A5 : Traiter les eaux usées des TPE Agro Alimentaires : <b>Diagnostics</b>	157 500 €	Entreprises	36%	56 700 €			14%	22 050 €										à déterminer	50%	78 750 €
A5 : Traiter les eaux usées des TPE Agro Alimentaires : <b>Travaux</b>	825 000 €	Entreprises	50%	412 500 €			50%	412 500 €												
A6 : Gestion des sous produits de l'épuration	15 000 €	SMBVV	30%	4 500 €			50%	7 500 €					20%	3 000 €						
A7.3 Animation du Programme Agri Viaur	300 000 €	SMBVV	35%	105 000 €			60%	180 000 €										Chambre Agri et ADASEA	5%	15 000 €
<b>TOTAL DU VOLET A</b>	<b>16 537 595 €</b>			<b>6 806 843 €</b>		<b>83 766 €</b>		<b>5 760 470 €</b>				<b>2 250 €</b>		<b>2 685 516 €</b>		<b>160 000 €</b>			<b>1 038 750 €</b>	

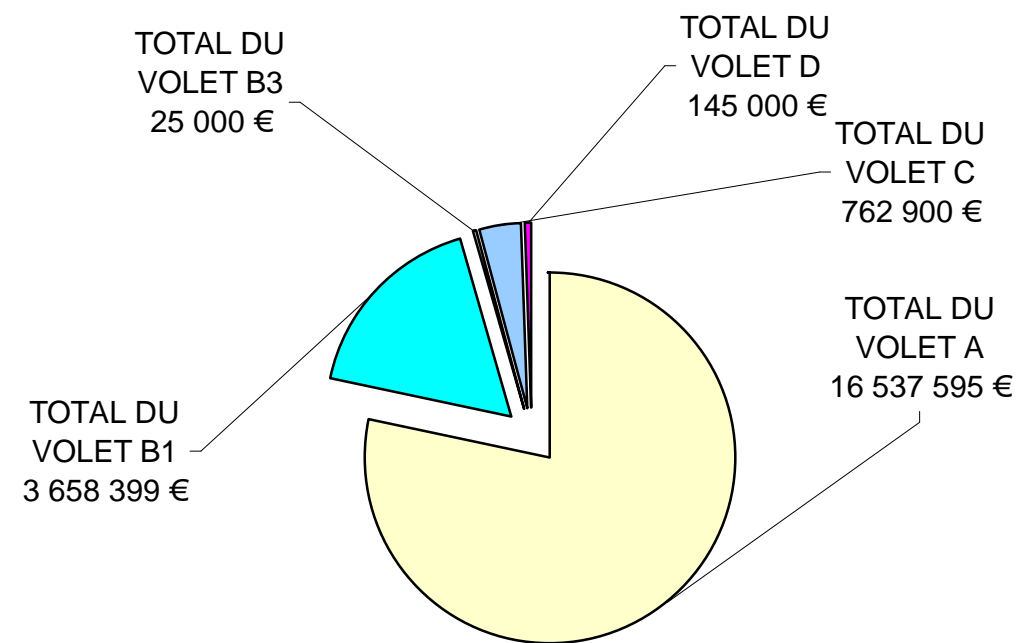
**RECAPITULATIF GENERAL DU PLAN DE FINANCEMENT**

NATURE DES TRAVAUX	TOTAL DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE			EUROPE		AGENCE DE L'EAU		ETAT		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON		CONSEIL GENERAL DU TARN		AUTRES PARTICIPANTS / RESTE à DETERMINER		
		Identification	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	Noms	TAUX	Montant
B1-1A Réalisation du PPG et de la DIG	37 000 €	SMBVV	93%	34 313 €											7%	2 687 €			
B1-1 B Restauration des berges	549 999 €	SMBVV	20,2%	110 910 €			38%	206 939 €			17%	91 973 €	12%	57 380 €	12%	11 600 €	FCTVA	15%	71 196 €
B1-1C : Entretien des berges	1 045 000 €	SMBVV	20%	209 000 €			45%	470 250 €			20%	209 000 €	15%	117 563 €	15%	39 188€			
B1-1D : Technicien Rivière	262 000 €	SMBVV	42%	109 930€			48%	125 000 €			5%	13 166 €	3%	8 665 €	2%	5 239 €			
B1-2A : Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau	200 000 €	SMBVV	15%	30 000 €	15%	30 000 €	60%	120 000 €									Fédé Pêche 12	10%	20 000 €
B1-2B : Coordonner la gestion Halieutique	20 000 €	Fédé Pêche 12	100%	20 000 €															
B1-3A : Animation Zones Humides	600 000 €	ADASEA	50%	300 000 €			50%	300 000 €											
B1-3B : Restauration et Gestion des ZH	738 000 €	Propriétaires				potentiellement	50%	369 000 €		potentielleme nt		potentielleme nt					Reste à déterminer	50%	369 000 €
B1-4A : Compléter les connaissances habitats et biodiversité	21 400 €	SMBVV	20%	4 280 €			50%	10 700 €	30%	6 420 €									
B1-4B Coordonner la gestion des espèces et milieux	170 000 €	SMBVV	22%	37 000 €	28%	48 000 €	50%	85 000 €											
B1-5 Valorisation de sites remarquables	15 000 €	SMBVV	30%	4 500 €			30%	4 500 €			20%	3 000 €	20%	3 000€					
<b>TOTAL DU VOLET B1</b>	<b>3 658 399 €</b>			<b>859 933 €</b>		<b>78 000 €</b>		<b>1 691 389 €</b>		<b>6 420 €</b>		<b>317 139 €</b>		<b>186 608 €</b>		<b>58 715 €</b>			<b>460 196 €</b>
B3-1 Suivi quantitatif	25 000 €	SMBVV	20%	5 000 €			50%	12500 €	30%	7 500 €									
<b>TOTAL DU VOLET B3</b>	<b>25 000 €</b>			<b>5 000 €</b>		<b>0 €</b>		<b>12 500 €</b>		<b>7 500 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>			
C1-1 Animation Secrétariat	500 000 €	SMBVV	24%	117 830€	30%	150 000 €	30%	150 000 €			11%	57 170 €			5%	25 000 €			
C1.3 Base de données - SIG	20 000 €	SMBVV	20%	4 000 €	30%	6 000 €	30%	6 000 €			20%	4 000 €							
C2-1 Programme de communication	92 500 €	SMBVV	60%	55 500 €			40%	37 000 €											
C2-2 Sensibilisation des scolaires	150 400 €	SMBVV	20%	30 080 €	20%	30 080 €	40%	60 160 €					20%	30 080 €					
<b>TOTAL DU VOLET C</b>	<b>762 900 €</b>			<b>207 410 €</b>		<b>186 080 €</b>		<b>253 160 €</b>		<b>0 €</b>		<b>61 170 €</b>		<b>30 080 €</b>		<b>25 000 €</b>			
D2 : Créer et promouvoir un réseau de sites de sensibilisation	55 000 €	Collectivités	25%	13 750 €			30%	16 500 €			20%	11 000 €	25%	13 750 €					
D3 : Créer des points d'accès à l'eau	45 000 €	Collectivités	55%	24 750 €							20%	9 000 €	25%	11 250 €					
D4 Créer un sentier de randonnées de ma source à la confluence	45 000 €	SMBVV	40%	18 000 €	20%	9 000 €					20%	9 000 €	20%	9 000 €					
<b>TOTAL DU VOLET D</b>	<b>145 000 €</b>			<b>56 500 €</b>		<b>9 000 €</b>		<b>16 500 €</b>		<b>0 €</b>		<b>29 000 €</b>		<b>34 000 €</b>		<b>0 €</b>			
<b>TOTAL CONTRAT DE RIVIERE 2008 - 2012</b>				<b>7 935 686 €</b>		<b>356 846 €</b>		<b>7 734 000 €</b>		<b>13 920 €</b>		<b>409 559 €</b>		<b>2 936 204 €</b>		<b>243 715 €</b>			<b>1 498 965 €</b>
																			<b>21 128 894 €</b>

**RECAPITULATIF FINANCIER PAR PARTENAIRE ET THEMATIQUE**

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TOTAL DE L'ACTION en TTC	MAITRE D'OUVRAGE		EUROPE		AGENCE DE L'EAU		ETAT		CONSEIL REGIONAL		CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON		CONSEIL GENERAL DU TARN		AUTRES PARTICIPANTS	
		TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant	TAUX	Montant
<b>TOTAL DU VOLET A</b>	16 537 595 €	41%	6 806 843 €	1%	83 766 €	35%	5 760 470 €		0€	0%	2 250 €	16%	2 685 516 €	1%	160 000 €	6%	1 038 750 €
<b>TOTAL DU VOLET B1</b>	3 658 399 €	24%	859 933 €	2%	78 000 €	46%	1 691 370 €	0,2%	6 420 €	9%	317 139 €	5%	186 608 €	2%	58 715 €	13%	460 215 €
<b>TOTAL DU VOLET B3</b>	25 000 €	20%	5 000 €	0%	0 €	50%	12 500 €			30%	7 500 €	0%	0 €	0%	0 €		0 €
<b>TOTAL DU VOLET C</b>	762 900 €	27%	207 410 €	24%	186 080 €	33%	253 160 €			8%	61 70 €	4%	30 080 €	3%	25 000 €	0%	0 €
<b>TOTAL DU VOLET D</b>	145 000 €	39%	56 500 €	6%	9 000 €	11%	16 500 €			20%	29 000 €	23%	34 000 €	0%	0 €	0%	0 €
<b>TOTAL CONTRAT DE RIVIERE</b>	<b>21 128 894 €</b>	<b>38%</b>	<b>7 935 686 €</b>	<b>2%</b>	<b>356 846 €</b>	<b>37%</b>	<b>7 734 000 €</b>	<b>0,0%</b>	<b>6 420 €</b>	<b>2%</b>	<b>417 059 €</b>	<b>14%</b>	<b>2 936 204 €</b>	<b>1%</b>	<b>243 715 €</b>	<b>7%</b>	<b>1 498 65 €</b>

**CONTRAT DE RIVIERE VIAUR 2007 - 2012 : Répartition des volumes financiers par thématique**



**TOTAL PROGRAMME PREVISIONNEL  
CRV 2 :  
21 128 894 €**

**CONTRAT DE RIVIERE viaur 2007 - 2012 : Répartition des volumes financiers par partenaire**

